



LISTRAC-MÉDOC

ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION N° 2022/080

Le Maire de la Commune de LISTRAC-MEDOC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

CONSIDERANT que la société DERICHEBOURG ENERGIE EP Réalise les travaux et l'entretien de l'éclairage public sur la commune de LISTRAC MEDOC et qu'il intervient sur le domaine public ;

CONSIDERANT qu'il convient, pendant la durée de ces interventions de réglementer la circulation publique.

ARRETE PERMANENT POUR L'ANNEE 2022

ARTICLE 1 : La société DERICHEBOURG ENERGIE EP est autorisée à mettre en œuvre sous son entière responsabilité, toutes mesures de circulation appropriées dans le cadre d'intervention ponctuelle ou d'urgence qu'elle sera amenée à entreprendre sur le domaine public en vue d'assurer la sécurité des usagers.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché dans la commune de LISTRAC MEDOC.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Maire de la Commune,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Castelnau de médoc,
- Service de la Police municipale,
- La société DERICHEBOURG ENERGIE EP
- Monsieur le subdivisionnaire de la DDE

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Listrac-Médoc,
Le 8 février 2022

Le Maire,
Aurélie TEIXEIRA.
Par délégation du Maire,
Le DGS, Stéphane VIATEUR.





Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Prénom :
Dénomination : **DERICHEBOURG ENERGIE EP** Représenté par : **M. TOULZE Sébastien**
Adresse Numéro : **48** Extension : Nom de la voie : **Avenue Gustave Eiffel**
Code postal **33310** Localité : **CANEJAN** Pays : **FRANCE**
Téléphone **0764814467** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **sebastien.toulze** @ **derichebourg.com**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur
Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **sur l'ensemble de la commune**
Code postal **33480** Localité : **LISTRAC**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **intervention sur le réseau d'éclairage public**
Date prévue de début des travaux : **01/01/2022** Durée des travaux (en jours calendaires) : **Permanent**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **365** Date de début de réglementation **01/01/2022**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue **03**
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal [][][][][][] Localité : Pays :

Téléphone [][][][][][][][][][][][][][][][][] Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : [][][][]

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

CANEJAN

Fait à : ... Le : 25 11 2021

Nom : TOULZE Prénom : Sébastien Qualité : Chef de Centre

DERICHEBOURG Energie EP
48 Avenue Gustave Eiffel
33610 CANEJAN

